



Sous Réf: FH-AS-2-2018/053

25 Octobre 2018

Cher Mathieu,

Suite à ma décision du 03 Octobre 2018, j'ai le plaisir de vous informer qu'il est accordé au *Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)* un montant de **US\$ 105,618.38** pour le projet en Eau, Assainissement et Hygiène de l'ONG Internationale Action Contre la Faim (ACF), financé dans le cadre de la deuxième Allocation Standard au titre de l'année 2018 tel que listé ci-dessous.

Afin de procéder au déboursement de ces fonds, je vous serais reconnaissante de bien vouloir contre-signer la présente lettre et de la retourner à l'Unité de Financement Humanitaire (FH).

En signant ci-dessous, le PNUD accepte ces fonds et les responsabilités y relatives notamment l'usage tel que décrit dans le document de projet et ce, conformément aux règles du FH en RCA telles que stipulées dans le protocole d'accord (mémoire d'accord).

Permettez-moi d'utiliser cette opportunité pour vous rappeler l'importance en tant que partenaire d'assurer la redevabilité envers les bénéficiaires et de rendre compte de l'usage des fonds alloués en accord avec les règles du FH en RCA.

Cordialement,



Najat ROCHDI

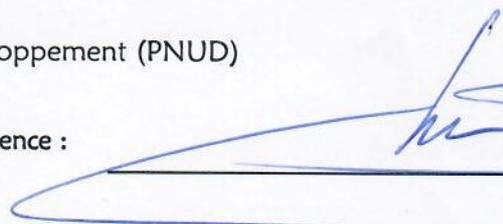
Coordinateur Humanitaire

Mathieu CIOWELA
Directeur Pays du PNUD en RCA

Programme des Nations pour le Développement (PNUD)

Signature du Représentant Indiqué de l'Agence :

Date




26 OCT 2018

